

HONORAIRE de L'AGENCE

(Arrêté du 29 Juin 1990)

TRANSACTION IMMOBILIERE

<u>Nomenclature des prestations</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Pris en charge par :</u>
STUDIO / F1	8.000 € mini à 12% maxi (*)	A ou P
F2	8.000 € mini à 12% maxi (*)	A ou P
F3	8.000 € mini à 12% maxi (*)	A ou P
F4	8.000 € mini à 12% maxi (*)	A ou P
F5 et +	10.000 € mini à 12% maxi (*)	A ou P
Villa / Maison / Case / Chalet	10.000 € mini à 20% maxi (*)	A ou P
Terrain	10.000 € mini à 20% maxi (*)	A ou P
Fonds de Commerce	10.000 € mini à 25% maxi (*)	A ou P

A ou P = Acquéreur ou Propriétaire suivant les termes du contrat (mandat de vente).

(*) Le pourcentage de commission maximum correspond à des cas spécifiques.

GERANCE

<u>Nomenclature des Prestations</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Pris en charge par :</u>
Locaux d'habitation	7 % max. TTC s/ loyer mensuel <u>hors ass.</u>	(**)
Locaux commerciaux	7 à 10 % max. TTC s/ loyer mensuel	(**)
Garantie paiement loyer, autres assurances	Suivant barème de l'assurance choisie (prévoir 2 à 2,20 %)	(**)

(**) Frais inclus dans le paiement du loyer par le locataire et déduits des versements de l'agence au profit du Propriétaire.

Syndic de copropriété	moins de 12 lots principaux	2.100 € TTC (tva 8,50 %) max.
	au-delà de 12 lots principaux base	13,75 € H.T. / lot et / mois

Contrat de syndic : (Contrat type prévu à l'article 18-1 A de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et à l'article 29 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour son application, modifié par le décret n° 2015-342 du 26 mars 2015).

LOCATION

<u>Nomenclature des Prestations</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Pris en charge par :</u>
Locaux d'habitation	décret n° 2014-890 soit 8 € plus 3 € (état des lieux) par m ² hab.	Prop. & Locataire (part égale)
Locaux professionnels & Commerciaux	1.500 € à 2 mois loyer TTC max.	Locataire
Box et garage	1.000 € TTC mini.	Prop. & Locataire (part égale)

AUTRES PRESTATIONS

Consultation

80 € TTC de l'heure

AUCUN HONORAIRE N'EST DU AVANT LA REALISATION DE L'AFFAIRE.